



PROCES-VERBAL N° 2

Commission Régionale des terrains et Infrastructures Sportives.

Réunion du : vendredi 26 aout 2022.

Présidence : M. Jean-Luc AIROLA

Présent(s) : Madame GARDELLA Sandra (V.Conf.); Messieurs PROFIZI Patrick; PONZEVERA Antoine (V.Conf.); PETTINATO José (V.Conf.); BASTIANI Ange ; Pierre MARIOTTI (V.Conf.).

Absent(s) : Jean-Pascal TADDEI.

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

**1- Demande de classement fédéral d'un éclairage
Communauté d'Agglomération de BASTIA – stade Armand CESARI
NNI 201200101**

Demande de la Communauté des Communes de Bastia, en date du 08 aout 2022, concernant le classement d'un éclairage de niveau E2 (règlement Ed.2021) pour le stade Armand CESARI de Furiani, NNI 201200101. La CRTIS, suite à sa visite du 09 aout 2022 transmet les différents documents à la CFTIS.

**2- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
Communauté d'Agglomération de BASTIA – stade Armand CESARI
NNI 201200101**

Demande de la Communauté des Communes de Bastia, en date du 09 aout 2022, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T1 (règlement Ed.2021) pour le stade Armand CESARI de Furiani, NNI 201200101. La commission régionale des terrains et infrastructures sportives transmet le document à la CFTIS.

**3- Demande de classement fédéral d'un éclairage
Association GFCA – stade Ange CASANOVA
NNI 200040101**

Demande de l'Association GFCA, en date du 10 aout 2022, concernant le classement d'un éclairage de niveau E2 (règlement Ed.2021) pour le stade Ange CASANOVA d'Ajaccio, NNI 200040101. La CRTIS, suite à sa visite du 10 aout 2022 transmet les différents documents à la CFTIS.

**4- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
Association GFCA – stade Ange CASANOVA
NNI 200040101**

Demande de l'Association GFCA, en date du 17 aout 2022, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T1 (règlement Ed.2021) pour le stade Ange CASANOVA d'Ajaccio, NNI 200040101. La commission régionale des terrains et infrastructures sportives transmet le document à la CFTIS.

**5- Demande d'avis préalable de classement fédéral d'un éclairage
Communauté d'Agglomération de BASTIA – stade municipal de Miomo
NNI 203090101**

Demande de la Communauté des Communes de Bastia, en date du 03 aout 2022, concernant le classement d'un éclairage de niveau E6 (règlement Ed.2021) pour le stade municipal de Miomo, NNI 203090101. La CRTIS enregistre celle-ci.

**6- Demande de classement fédéral d'un éclairage
Communauté d'Agglomération de BASTIA – stade municipal de Miomo
NNI 203090101**

Demande de la Communauté des Communes de Bastia, en date du 10 aout 2022, concernant le classement d'un éclairage de niveau E6 (règlement Ed.2021) pour le stade municipal de Miomo, NNI 203090101. La CRTIS, suite à sa visite du 10 aout 2022 émet un avis favorable pour un classement de cette installation en niveau E7 (hauteur des mats inférieure à 17 m) compter du 26 aout 2022 et jusqu'au 26 aout 2024.

**7- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
Communauté d'Agglomération de BASTIA – stade municipal de Miomo
NNI 203090101**

Demande de la Communauté des Communes de Bastia, en date du 03 aout 2022, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T5 (règlement Ed.2021) pour le municipal de Miomo, NNI 203090101. La commission régionale des terrains et infrastructures sportives enregistre celle-ci en attendant la fin des travaux pour effectuer une visite de classement.

**8- Demande de classement fédéral d'une installation sportive
Mairie de LUCCIANA – stade Charles GALETTI 2
NNI 201480102**

Demande de la mairie de LUCCIANA, en date du 25 aout 2022, concernant le classement fédéral d'une installation sportive de niveau T4 (règlement Ed.2021) pour le stade Charles GALETTI 2 de LUCCIANI, NNI 201480102. . La CRTIS, suite à sa visite du 26 aout 2022 émet un avis favorable pour un classement de cette installation au niveau T4 à compter du 26 aout 2022 et jusqu'au 26 aout 2032.